

## Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	4e trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
16	<b>Suivi du nombre d'actions « amélioration des connaissances » et/ou « culture du risque » dans les PAPI</b>

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI facilite-t-il le développement de la culture du risque et la mobilisation des différents acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques ?)
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	4A – 4B - 4C – 4D- 4E - 4F
Disposition(s) concernée(s)	Nombreuses dispositions
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

## Fiche descriptive

Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Nombre		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Base SAFPA		
Sources des données de base	Outil web de « Suivi Administratif et Financier des PAPI » (SAFPA)		
Modalités de collecte des données de base	Extraction de la base SAFPA pour les PAPI (programme d'actions de prévention des inondation) ou PEP (programme d'études préalables) du bassin Seine-Normandie		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>1- Comptabiliser le nombre d'actions « conscience du risque » de l'axe 1, le nombre d'études de l'axe 2 « amélioration des connaissances », et de l'axe 6 hors PRO des PAPI (ou PEP) du bassin Seine-Normandie par la DRIEAT.</p> <p>2- Faire par la DRIEAT, un tableau de synthèse PAPI par PAPI en séparant les actions de « connaissance » et de « culture du risque ».</p> <p>3- Adresser par la DRIEAT un tableau individualisé aux DDT-M concernées, les invitant à associer les porteurs de PAPI, pour compléter puis valider les données.</p> <p>4- Mettre à jour le tableau à l'échelle du bassin par la DRIEAT après retour.</p> <p>5- Déterminer le nombre total d'actions.</p>		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2022	2024	2027
	<b>394</b>		
Commentaire	Indicateur nouveau. Ont été pris en compte les données de la base SAFPA (valeur 2022). L'indicateur prend ainsi en compte 24 PAPI ou PEP recensés dont 7 sont clôturés. Ils se répartissent comme suit : 2 Plans de submersion rapide (PSR), 12 PAPI d'intention ou PEP, 12 PAPI. Les données de base correspondent a priori à des actions prévisionnelles (modifiées éventuellement après avenant). Sur un des PAPI, les données n'ont pu être récupérées. En toute logique, le nombre d'actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque est très majoritaire (plus de 70%) dans l'axe 1 puisque il lui est dédié. Toutefois, les études des axes 2 et 6 représentent une part non négligeable de l'amélioration de la connaissance.		